

Prestations d'espérance de vie écourtée (pour participants actifs)

Introduction

Si votre espérance de vie est écourtée, il se peut que vous puissiez toucher la valeur actualisée de vos prestations de retraite avant le départ à la retraite sans avoir à mettre fin à votre relation d'emploi. Cette valeur correspond au montant dont vous auriez besoin aujourd'hui pour vous procurer votre rente future.

Admissibilité

Pour être admissible au versement des prestations en cas d'espérance de vie écourtée, vous devez fournir une preuve médicale complète d'un médecin autorisé à pratiquer au Canada attestant que votre espérance de vie est de moins de deux ans. Si vous avez un conjoint, son autorisation est requise, car il doit alors renoncer à ses droits aux prestations de survivant si vous choisissez cette option.

Options de paiement

Les prestations d'espérance de vie écourtée peuvent être :

- versées en espèces (payables par chèque ou par virement direct à votre compte de banque);
- transférées dans un REER, jusqu'à la fin de l'année civile de votre 71^e anniversaire;
- transférées dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR); ou
- remises selon une combinaison de ces options.

Répercussions fiscales

La *Loi de l'impôt sur le revenu* limite le montant pouvant être transféré à l'abri de l'impôt. Tout montant excédentaire est versé en espèces et assujéti à l'impôt sur le revenu.

Transfert à l'abri de l'impôt – Seulement une partie de la somme forfaitaire pourra être transférée à l'abri de l'impôt. Si vous choisissez de transférer les fonds dans un REER ou un FERR, ce transfert n'aura pas d'incidence sur vos droits de cotisation à un REER (c.-à-d. que votre plafond de cotisation actuel n'en sera pas modifié).

Versements en espèces – Les versements en espèces sont imposables (taux d'imposition de 30 % pour les résidents de l'Ontario) et peuvent donner lieu à un rajustement d'impôt au moment de la déclaration de revenus.

Autres options à envisager

Avant de présenter une demande pour recevoir une quelconque prestation, consultez votre employeur et votre fournisseur d'assurance invalidité prolongée. Il est important de vous assurer que vous demeurez admissible aux indemnités de maladie et aux prestations d'invalidité de longue durée si vous encaissez la valeur de votre rente.

Laisser vos fonds dans le régime

Si vous choisissez :

- de ne pas recevoir de prestations d'espérance de vie écourtée et que vous décédiez avant de commencer à toucher votre rente; ou
- de recevoir des prestations d'espérance de vie écourtée et que vous décédiez avant que ces prestations vous soient versées;

votre survivant admissible recevra alors des prestations de survivant en cas de décès avant la retraite.

Autres options à envisager (suite)

L'ordre de priorité pour l'admissibilité aux prestations de survivant en cas de décès avant la retraite est le suivant : conjoint, enfant à charge, bénéficiaires, succession. Voici un tableau illustrant les prestations de survivant en cas de décès avant la retraite auxquelles pourrait avoir droit votre survivant admissible.

<i>Option</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Bénéficiaire ou succession</i>
Somme forfaitaire	Oui (montant à l'abri de l'impôt)	Oui (montant imposable)
Rente	Oui	Non

Présenter une demande de rente d'invalidité

Vous pourriez également envisager de toucher une rente d'invalidité si votre espérance de vie est écourtée. Voici une comparaison des deux types de prestations.

Pour obtenir plus d'information, lisez la feuille de renseignements intitulée Prestations de maladie et d'invalidité et la brochure intitulée Prestations de survivant. Les deux sont accessibles sur notre site Web, au www.otpp.com/fr.

<i>Exigence/caractéristique</i>	<i>Rente d'invalidité</i>	<i>Prestations d'espérance de vie écourtée</i>
Des prestations de survivant sont prévues	Oui	Non*
Le participant doit mettre fin à son emploi dans le domaine de l'éducation	Oui	Non
Le participant doit cesser de recevoir des prestations au titre d'un programme de protection de revenu de longue durée parrainé par l'employeur	Oui	Non

* La valeur des prestations de survivant est prise en compte dans les prestations d'espérance de vie écourtée que vous recevez.

Certains critères doivent être respectés afin d'être admissible à une rente d'invalidité. Appelez-nous pour en apprendre davantage si vous envisagez cette option.

Comment présenter une demande – Liste de vérification

Si vous souhaitez présenter une demande de prestations d'espérance de vie écourtée, vous devez nous faire parvenir les trois premiers documents ci-dessous. D'autres documents peuvent être requis selon votre situation personnelle.

Documents requis pour tous les participants :

- Demande de retrait du régime de retraite (à l'intention des participants actifs)*
- Déclaration du médecin attestant une espérance de vie écourtée (la date à laquelle le médecin, autorisé à pratiquer au Canada, signe l'attestation est la date que nous utilisons pour calculer la valeur de la rente)*
- Copie de votre certificat de naissance, de votre passeport canadien ou de votre permis de conduire de l'Ontario

**Comment présenter
une demande –
Liste de vérification
(suite)**

*Si vous décidez de
présenter une demande
de prestations
d'espérance de vie
écourtée, utilisez la liste
de vérification suivante
pour ne rien omettre.*

Autres documents requis

Si vous avez un conjoint admissible :

- Consentement du conjoint au retrait du régime de retrait (à l'intention des participants actifs)*
- Copie du certificat de naissance, du passeport canadien ou du permis de conduire de l'Ontario de votre conjoint
- Copie de votre certificat de mariage ou *Déclaration solennelle d'union de fait*

Si vous voulez transférer des fonds dans votre REER ou votre FERR :

- Formulaire – *Demande de virement direct de fonds*

Si vous touchez une rente d'invalidité du RPC :

- Avis d'admissibilité du RPC

**Si quelqu'un vous aide dans vos démarches pour recevoir les prestations,
veuillez inclure un des deux documents suivants :**

- Procuration relative aux biens* (pour la divulgation de vos renseignements personnels à une tierce personne ou pour autoriser une tierce personne à signer la demande en votre nom)
- Autorisation écrite (pour la divulgation de vos renseignements personnels)

Veillez nous faire parvenir toute la documentation dès que possible pour éviter des retards dans le traitement de votre demande. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Demande de retrait du régime de retraite en raison d'espérance de vie écourtée (pour participants actifs)

Veillez remplir ce formulaire pour demander un retrait de la valeur actualisée de votre rente en raison d'espérance de vie écourtée. Pour la liste complète des documents requis, consultez la fiche de renseignement intitulée *Prestations d'espérance de vie écourtée pour les participants actifs*.

Renseignements sur le participant

Important

Si vous deviez décéder avant de recevoir vos prestations d'espérance de vie écourtée, ce sont les prestations de survivant payables en cas de décès avant la retraite qui seront versées.

Nom de famille

prénom(s)

NAS* ou Numéro de compte du RREO

Date de naissance

aaaa	mm	jj
------	----	----

Adresse rue

ville

province

code postal

Téléphone domicile

travail

Recevez-vous actuellement une pension d'invalidité du RPC? Oui Non

* Votre NAS est facultatif. Le RREO vous demande votre NAS aux fins d'identification et ne l'utilisera à aucune autre fin que l'administration du régime tel que le stipulent ses politiques en matière de confidentialité.

État matrimonial

« Vivre séparément » signifie que vous n'entretenez plus une relation maritale avec une autre personne et que votre intention est de mettre fin à cette relation.

Vous pouvez vivre séparément sans une entente de séparation formalisée et ce, même si vous vivez dans la même résidence.

Veillez cocher (✓) une des cases suivantes :

- Je n'ai pas de conjoint.
- J'ai un conjoint, mais à la date à laquelle je signe la présente demande, nous vivons séparés.
- J'ai un conjoint et mon conjoint a donné son consentement à ce retrait du régime de retraite.

Définition de « conjoint admissible »

Votre conjoint est la personne avec qui vous êtes marié ou avec qui vous vivez en union de fait. Un partenaire en union de fait doit avoir vécu avec vous dans une union conjugale de façon continue pendant :

- au moins trois ans; ou
- une période plus courte si vous êtes les parents d'un enfant.

Options de paiement

Vos renseignements bancaires ne seront utilisés que pour payer vos prestations.

Veillez verser :

- le montant intégral à ma banque, ou
- le montant maximum transférable à mon REER/FERR en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (le formulaire *Demande de virement direct de fonds* requis), et le solde (le cas échéant) à ma banque, ou
- _____ \$ à mon REER/FERR (le formulaire *Demande de virement direct de fonds* requis) et le solde (le cas échéant) à ma banque.

Déclaration du médecin attestant une espérance de vie écourtée *pour le retrait de fonds d'un compte de retraite*

Introduction

Si vous êtes un médecin titulaire d'un permis vous autorisant à exercer la médecine dans une compétence législative du Canada, vous pouvez remplir la déclaration ci-dessous afin de donner votre avis aux fins de la demande de retrait de fonds du compte de retraite, présentée par le participant. Veuillez remplir cette déclaration si, selon vous, le participant au régime de retraite est atteint d'une maladie ou d'une incapacité physique qui, selon toute vraisemblance, ramènera son espérance de vie à moins de deux ans.

Déclaration du médecin

À mon avis, mon patient,

Nom du patient (veuillez imprimer)

est atteint(e) d'une maladie ou d'une incapacité physique qui, en toute vraisemblance, ramènera son espérance de vie à moins de deux ans.

Fait le _____ jour de _____ , _____ année .
jour mois année

Je suis un médecin titulaire d'un permis m'autorisant à exercer la médecine dans une compétence législative du Canada.

Signature du médecin

Nom du médecin (veuillez imprimer)

Adresse du médecin

Consentement du conjoint au retrait de rente

*en raison d'espérance de vie écourté
(pour participants actifs)*

Instructions

Vous devriez consulter un avocat au sujet de vos droits et des conséquences juridiques d'apposer votre signature au bas de ce formulaire de consentement.

Si vous êtes sûr que ce consentement décrit correctement votre situation, veuillez remplir, dater et signer le formulaire en présence d'un témoin (une personne autre que le participant au régime de retraite) et demander à votre témoin de remplir et de signer la partie qui lui est réservée au bas du formulaire.

Ce consentement est valable aux fins de la demande du participant **seulement** si nous le recevons dans les 60 jours de la date à laquelle il a été signé.

Renseignements sur le participant

Nom de famille

prénom(s)

NAS* ou Numéro de compte du RREO _____

** Votre NAS est facultatif. Le RREO vous demande votre NAS aux fins d'identification et ne l'utilisera à aucune autre fin que l'administration du régime tel que le stipulent ses politiques en matière de confidentialité.*

Consentement

*Pour la définition de
« conjoint admissible »,
voir la page suivante.*

Je suis le conjoint du participant nommé ci-dessus et qui a droit à une rente en vertu du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Je comprends que :

- (a) le participant présente une demande en vue du retrait de la valeur actualisée intégrale de sa rente future du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, et que ledit participant ne peut le faire sans mon consentement; et
- (b) je peux avoir droit à des prestations de survivant advenant le décès du participant; sauf que,
- (c) si ce retrait est effectué du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, **je perdrai tout droit à des prestations.**

Je consens à la demande du participant en vue du retrait de la valeur actualisée intégrale de sa rente future du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

*Ce consentement est
valable seulement si
nous le recevons dans
les 60 jours de la date à
laquelle il a été signé.*

Fait le _____ jour de _____ mois, _____ année.

Nom du conjoint du participant de famille

prénom(s)

Signature du conjoint du participant

Téléphone

*Le participant ne peut
pas être un témoin.*

Nom du témoin de famille

prénom(s)

Signature du témoin

Téléphone

**Définition de
« conjoint
admissible »**

Votre conjoint est la personne avec qui vous êtes marié ou avec qui vous vivez en union de fait. Un partenaire en union de fait doit avoir vécu avec vous dans une union conjugale de façon continue pendant :

- au moins trois ans; ou
- une période plus courte si vous êtes les parents d'un enfant.

Un conjoint est admissible à des prestations de survivant à condition de ne pas vivre séparément du participant au moment du décès de celui-ci. « Vivre séparément » signifie que vous n'entretenez plus une relation maritale avec une autre personne (par exemple, partager vos affaires financières et vivre en relation conjugale) et que votre intention est de mettre fin à cette relation. Vous pouvez vivre séparément avec une entente de séparation formalisée et/ou dans la même résidence.

Un ex-conjoint peut aussi avoir droit à une partie des prestations de survivant ou des prestations d'espérance de vie écourtée si une entente de séparation en bonne et due forme ou une ordonnance du tribunal la lui accorde.

Demande de virement direct de fonds

Le demandeur peut se servir du présent formulaire pour transférer la valeur actualisée de la rente du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime ») (numéro d'agrément : 0345785) à un CRIF, à un FRV, à un REER ou à un FERR. Si vous avez besoin d'aide relativement à tout autre type de paiement ou de transfert, communiquez avec nous. Nous ne pouvons pas traiter de transfert si ce formulaire n'est pas rempli convenablement. Vous trouverez à la page suivante la définition des termes utilisés dans ce formulaire.

Section A – Fournissez des renseignements complets sur le demandeur, soit la personne qui demande un transfert.

Section B – Cochez la case 1, 2 ou 3 pour indiquer le type de transfert demandé. Vous devez aussi sélectionner le compte destinataire applicable (CRIF, FRV, REER ou FERR). Si vous êtes un participant, consultez la *Demande d'option de cessation* que nous vous avons fournie pour vous présenter vos options.

Section C – Fournissez des renseignements complets sur l'institution financière et le compte destinataire.

Section D – *Uniquement pour les transferts à un CRIF ou à un FRV*, cette section doit être remplie par l'institution financière où le CRIF ou le FRV est établi.

Section A : Renseignements sur le demandeur

Nom de famille	prénom	initiale
NAS*	N° de téléphone	
Adresse rue	ville	
province	code postal	

* La collecte de votre NAS est autorisée par la loi aux fins de déclaration du revenu à l'Agence du revenu du Canada. Le RREO n'utilisera votre NAS à aucune autre fin que l'administration du régime tel que le stipulent ses politiques en matière de confidentialité.

Section B : Type de transfert – Directives du demandeur et attestation

Veillez cocher la case 1, 2 ou 3. Vous devez aussi sélectionner le compte destinataire applicable :

- Je suis un participant** et j'ai mis fin à ma participation au régime. En vertu de l'article 42 de la *Loi sur les régimes de retraite* (LRR) de l'Ontario, je souhaite transférer la valeur actualisée de ma rente au compte destinataire indiqué ci-dessous. Je comprends que tout montant de la valeur actualisée qui dépasse la limite de transfert fixée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) fédérale me sera versé en espèces, déduction faite des impôts applicables.

Options de compte destinataire : CRIF ou FRV ou REER ou FERR

- Si vous avez droit à un transfert immobilisé de la valeur actualisée, sélectionnez CRIF ou FRV
- Si vous avez droit à la valeur globale de votre rente non immobilisée, sélectionnez REER ou FERR

Sélectionnez un compte destinataire auquel les fonds devront être virés. Faute de quoi, nous ne pourrions pas traiter votre demande.

- Je suis l'ancien conjoint d'un participant au régime.** J'ai droit à une part de la rente de ce participant en raison de la rupture d'un mariage ou d'une union de fait et je souhaite transférer cette part au compte suivant :

Options de compte destinataire : CRIF ou FRV

- Je suis le conjoint survivant**, qui a droit aux prestations de décès d'un participant décédé, et je souhaite transférer ces prestations de décès au compte suivant :

Options de compte destinataire : REER ou FERR

J'atteste que :

- l'information que j'ai fournie aux sections A, B et C de ce formulaire est véridique et complète à tous égards;
- j'ai le droit de toucher la rente du régime que j'ai demandée ci-dessus.

De plus, je consens à ce que vous communiquiez directement avec mon institution financière, sans préalablement obtenir mon autorisation, afin de confirmer les renseignements contenus dans ce formulaire qui sont nécessaires au virement direct de fonds.

Si vous sélectionnez un CRIF ou un FRV, l'institution financière indiquée à la section C doit attester le transfert en remplissant la section D.

Signature du demandeur	aaaa	mm	jj
	Date		

Section C :**Renseignements sur le compte destinataire**

Veillez remplir cette section en fonction de l'option que vous avez sélectionnée à la section B.

Nom de l'institution financière

Numéro du compte destinataire

Adresse *rue**ville**province**code postal*N^o de téléphone (*y compris le poste, le cas échéant*)

Courriel

Section D :**Attestation de l'institution financière (uniquement pour le transfert à un CRIF ou à un FRV)**

Cette section doit être remplie par l'institution financière indiquée à la section C.

Nous attestons que :

- l'information fournie à la section B (type de compte destinataire) et à la section C de ce formulaire est exacte et complète;
- le compte destinataire répond aux exigences de la LRR;
- que les fonds transférés seront immobilisés conformément aux termes du régime (voir la lettre envoyée par l'administrateur du régime) et aux exigences de la LRR;
- les montants assujettis à l'immobilisation ne serviront pas à procurer un revenu de retraite au demandeur avant qu'il soit admissible (voir la lettre envoyée par l'administrateur du régime).

Nom de la personne autorisée

titre

Signature de la personne autorisée

Date

N^o de téléphone (*y compris le poste, le cas échéant*)

Courriel

Définitions

Compte destinataire – CRIF, FRV, REER ou FERR établi par un demandeur auprès d'une institution financière auquel la rente sera transférée à partir du régime.

Conjoint – époux ou épouse ou conjoint ou conjointe de fait d'un participant. Un conjoint de fait doit avoir vécu maritalement avec le participant de façon continue depuis au moins trois ans (ou moins s'ils sont les parents d'un enfant).

CRIF – compte de retraite avec immobilisation des fonds qui répond aux exigences de la LRR.

FERR – fonds enregistré de revenu de retraite approuvé comme tel par la LIR.

FRV – fonds de revenu viager qui répond aux exigences de la LRR.

Immobilisation – restriction ou interdiction relative aux retraits effectués dans un CRIF ou un FRV aux termes de la LRR.

Institution financière – banque, société de fiducie, compagnie d'assurance, caisse populaire ou entité similaire qui est autorisée par la LIR ou la LRR à conclure une entente avec un demandeur en vue de l'établissement d'un CRIF, d'un FRV, d'un REER ou d'un FERR.

Limite de transfert – montant maximal prescrit par la LIR qui peut être transféré directement du régime à un CRIF ou un FRV au nom d'un participant. Tout montant qui dépasse la limite de transfert doit être versé au participant en espèces, déduction faite des impôts applicables.

Participant – personne qui participe ou a participé au régime, comme un ancien participant ou un participant décédé ou à la retraite.

REER – régime enregistré d'épargne-retraite approuvé comme tel par la LIR.

Valeur actualisée – montant forfaitaire dont vous auriez besoin aujourd'hui pour remplacer votre rente future, déterminé par l'administrateur du régime.